



Reconnaissance d'une dette non payée

Par **cynan**, le **19/04/2009** à **16:45**

Bonjour,

J'ai prêté environ 23000 € il y a 25 ans à un ami avec qui j'ai vécu et qui est parti brusquement sans me rembourser. Il a peu de moyen mais une petite société dont j'ai une copie du dernier bilan.

J'ai les reconnaissances de dettes (avec indication d'intérêts !) qui correspondent au montant prêté et les copies des relevés bancaires montrant le débit.

Je sais qu'il n'a pas les moyens de me rembourser ce montant mais j'aimerais qu'il me rembourse tant par mois même si c'est peu ... pour le principe ...

- 1) est-ce qu'il y a quelque chose à faire ?
- 2) si oui quoi et comment ?

Je remercie de votre aide. Cela m'évitera une démarche pénible si elle n'est pas du tout utile et si elle n'a aucune chance.

Par **Solaris**, le **19/04/2009** à **17:42**

Bonjour,

Il convient d'engager rapidement une procédure afin d'éviter la prescription.

Concernant les intérêts, ils se prescrivent par 5 ans.

Attention, il convient que votre reconnaissance de dette respecte les mentions obligatoires.

Par **cynan**, le **19/04/2009** à **17:51**

Merci, pour cette rapide réponse.

Je crains que cela soit peut-être trop tard car ce prêt a été fait il y a 20 ans je crois (je vérifierai mon dossier le 28/4 car je ne suis pas chez moi).

Si je n'ai pas les intérêts cela n'est pas grave mais je voudrais au moins ne pas tout perdre et ne pas être prise pour une imbécile car il a semblé très étonné lorsque je lui en ai parlé la seule fois que j'ai eu un contact verbal avec lui.

Ou puis-je trouver les mentions obligatoires d'une reconnaissance de dette et comment dois-je engager une procédure ?

Merci beaucoup pour votre aide